

Communiqué de presse

07 avril 2016

Le Crédit Coopératif lance le livret d'épargne « Coopération pour ma région » pour accompagner le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans la région de son choix

Le Crédit Coopératif élargit sa gamme de produits engagés en créant le livret d'épargne « Coopération pour ma région ». Grâce à ce livret, les épargnants peuvent choisir de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, dans la région métropolitaine de leur choix*. Ils contribuent ainsi à des projets utiles et innovants sur leur territoire, en faveur de l'emploi, de l'insertion, de l'environnement ou encore de l'éducation.

Un produit d'épargne régional et tracé pour soutenir l'ESS

Avec le livret « Coopération pour ma région », il est possible de se constituer une épargne tout en finançant les acteurs de l'économie sociale et solidaire de la région de son choix (région de résidence ou région « de cœur »).

L'argent placé sur ce livret permet au Crédit Coopératif d'accorder des prêts aux structures de l'ESS qui partagent des valeurs communes d'utilité sociale, de coopération, de démocratie et solidarité pour une économie respectueuse de l'Homme et de son environnement. Cette économie différente apporte du sens en mettant en avant la finalité du projet et en utilisant les bénéfices pour développer l'activité, avant de rémunérer les actionnaires

Ce produit d'épargne finance l'économie sociale et solidaire d'aujourd'hui et de demain, en soutenant des projets portés par des associations, des fondations, des coopératives, des entreprises sociales notamment dans des secteurs en pleine croissance : économie circulaire, transition énergétique, économie participative et numérique, circuits courts...

Informations pratiques

Disponible dans les agences du Crédit Coopératif, ou via le site
<http://www.credit-cooperatif.coop>

Ce livret propose un taux de 0.40 % brut par an.
Il est également possible de choisir une version non rémunérée, qui permettra des conditions de prêts plus avantageuses pour les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire bénéficiaires.

Ce livret s'adresse aux personnes physiques ainsi qu'à certaines catégories de personnes morales.

Un livret transparent et coopératif

Les projets financés qui bénéficieront des encours de ce livret seront sélectionnés par les représentants des clients-sociétaires du Crédit Coopératif dans chaque région de France métropolitaine*. **Chaque épargnant aura accès à un bilan annuel lui garantissant la traçabilité de l'utilisation de son épargne** et lui permettant d'avoir de la visibilité sur les projets de l'économie sociale et solidaire financés.

La traçabilité : un engagement du Crédit Coopératif

Pionnier et fer de lance de la finance engagée, le Crédit Coopératif propose, depuis quelques années, à ses

clients d'orienter l'utilisation de leur argent vers des domaines et des projets spécifiques grâce à des produits tracés (compte Agir, livret Rev3, livret CODEVair, livret Agir Fondation, livret « Coopération pour ma région »). Par exemple, avec le Compte Agir, le Crédit Coopératif permet au client d'orienter ses dépôts vers le financement d'un domaine qui lui tient à cœur comme la planète (énergies renouvelables, éco-activités, recyclage), pour une société plus juste (personnes en situation de handicap; logement social) ou pour entreprendre autrement (insertion, commerce équitable, coopératives).

En 2015, les encours des produits tracés ont progressé de 55 % au Crédit Coopératif.

À propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif.

<http://www.credit-cooperatif.coop/>

Crédit Coopératif

Tiara de Cerval – 01 47 24 83 47

Laurence Moret – 01 47 24 83 37

presse@credit-cooperatif.coop

Agence CorioLink

Justine Boiramier – justine.boiramier@coriolink.com – 06 35 66 16 86

Amélie Lebreton – amelie.lebreton@coriolink.com

* A l'exception de la Corse